



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT

Les fondations et la solidarité internationale

Conseil national du développement
et de la solidarité internationale (CNDSI)

Marie-Jo Demante, IRAM-Groupe Initiatives
Françoise Cosson, déléguée générale de la Fondation Orange et directrice
du mécénat et de la solidarité du Groupe Orange

Avec le soutien du Secrétariat du CNDSI : Anne-Charlotte Dommartin,
Alexis Lefevre, Frédéric Cholé, Sarah De Figueiredo, Antoine Walczak
Et l'appui de la sous-direction du développement et de l'investissement
solidaire et durable : Claire Brodin, Manon Gavalda

Juin 2024



CONSEIL NATIONAL
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

**Le présent document est disponible en ligne sur le site France
diplomatie : diplomatie.gouv.fr**

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous
procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour
tous pays.

Rapport du groupe de travail « Les fondations et la solidarité internationale »

**Conseil national du développement
et de la solidarité internationale (CNDSI)**

Co-presidé par :

Françoise Cosson, déléguée générale de la Fondation Orange
et directrice du mécénat et de la solidarité du Groupe Orange

Marie-Jo Demante, IRAM - Groupe Initiatives

Table des matières

Introduction	7
Synthèse	8
Recommandations du groupe de travail	10
Présentation du groupe de travail	11
Axe 1. Renforcer les capacités d'action des fondations, notamment lors des crises humanitaires	12
Axe 2. Créer des liens et des dynamiques entre mécénat de compétences et volontariat	14
Axe 3. Améliorer les interactions entre les fondations et les ONG de développement et financer des actions en matière de droits humains	16
Axe 4. Augmenter la visibilité des fondations françaises dans les enceintes multilatérales	19
Annexes	21
Liste des acronymes	21
Liste des intervenants lors des séances de travail	22

Introduction

En vingt ans, entre 2001 et 2022, le nombre de fondations a été multiplié par 2,5 en France, passant de 1 109 à près de 2 930 structures¹. Cette forte croissance s'est accompagnée d'un enrichissement des pratiques philanthropiques en faveur du développement durable en France, en Europe et dans le monde. Par leurs sphères d'influence, leur souplesse et leur capacité de financement et d'innovation, les fondations offrent un soutien essentiel à leurs partenaires pour la promotion de causes d'intérêt général.

Elles sont ainsi devenues des acteurs incontournables de la solidarité internationale et contribuent pleinement à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable (ODD), en complémentarité des pouvoirs publics et de l'ensemble des organisations de la société civile (OSC).

En juin 2023, à Paris, lors du Sommet pour un Nouveau Pacte financier mondial, les organisations philanthropiques ont d'ailleurs démontré leur pleine implication sur ces enjeux et leurs ambitions pour contribuer au financement du développement et des enjeux globaux².

L'objectif du renforcement des partenariats entre l'État et les fondations était déjà une des recommandations du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018, témoignant de leur essor dans le domaine du développement.

La stratégie « Philanthropie et développement » (2021)³ du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) fait un premier état des lieux de la place des fondations dans la solidarité internationale et décline de façon opérationnelle cet objectif de renforcement des partenariats.

Cette stratégie a identifié **cinq axes opérationnels** à cette fin :

1. institutionnaliser les relations entre le MEAE et les structures philanthropiques françaises ;
2. favoriser et promouvoir l'action de la philanthropie française et francophone sur la scène internationale ;
3. encourager la coopération entre le MEAE et les fondations au niveau local ;
4. développer la coopération avec les acteurs de la philanthropie africaine ;
5. renforcer le dialogue et les moyens d'action avec les structures philanthropiques européennes et internationales.

Le présent rapport s'inscrit dans l'esprit des recommandations du CICID de 2018 et **contribue à la mise en œuvre des orientations de la stratégie « Philanthropie et développement » du MEAE visant à associer les fondations françaises aux enjeux des politiques de développement** notamment au sein du CNDSI, enceinte de dialogue et de concertation entre les différents acteurs de la solidarité internationale.

En réponse à la recommandation 1.2 de la stratégie, **un collège des représentants des fondations composé de quatre membres a été créé en 2021 pour assurer la mission de représentation des organismes philanthropiques au CNDSI**. La présence des fondations au sein du CNDSI permet de mettre en exergue la place majeure qu'occupent les fondations dans le développement et la solidarité internationale.

¹ « [Les fondations et fonds de dotation en France – sixième édition](https://www.fondationdefrance.org/) » de l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France. [fondationdefrance.org](https://www.fondationdefrance.org/)

² Pacte de Paris pour les peuples et la planète (4P) - [Contribution of private philanthropies to the summit for a new global financing pact](https://www.pactedeparis.org/). [pactedeparis.org](https://www.pactedeparis.org/)

³ [MEAE - Stratégie « Philanthropie et développement » \(2021\)](https://www.diplomatie.gouv.fr/). [diplomatie.gouv.fr](https://www.diplomatie.gouv.fr/)

Synthèse

Ce rapport est le résultat des réflexions du groupe de travail (GT) « fondations » du CNDSI qui avait **pour objectif de proposer des pistes concrètes aux pouvoirs publics et aux acteurs de la société civile dont celles et ceux issus du secteur philanthropique, pour approfondir leurs coopérations.**

Les échanges organisés ont réuni, au-delà de membres du CNDSI, des fondations, des organisations philanthropiques au sens large, des associations, des chercheurs, des représentants des pouvoirs publics ainsi que des organisations internationales.

Il ressort de ces échanges les éléments suivants :

- **Le renforcement des capacités d'action des fondations, notamment lors des crises humanitaires**

L'expertise des fondations est reconnue comme un atout pour l'action humanitaire française. Elles disposent de compétences précises, utiles au soutien technique et logistique lors de crises humanitaires et disposent de réseaux de contacts utiles (fournisseurs, entreprises et autorités publiques) dans les pays concernés du fait de l'implantation des entreprises dont elles dépendent.

Le Centre de crise et de soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) est un acteur de confiance bien identifié par les fondations. Plusieurs fondations membres du groupe de travail ont pu bénéficier de sa mission de coordination pour nouer des partenariats avec des organisations de la société civile française et de pays éligibles à l'aide publique au développement (APD) en période de crise. Cependant, les relations entre les fondations et le CDCS pourraient être davantage approfondies pour améliorer la coordination et la cohérence des interventions.

Le développement de projets collectifs liant fondations et organisations non gouvernementales (ONG) permet un partage de compétences, de connaissances, de savoir-faire et d'équipement. Ce partage est **d'autant plus nécessaire en temps de crises et en situation d'urgence, lorsque la rapidité et l'agilité sont indispensables et que la solidarité doit s'organiser de façon rapide, agile et coordonnée.** Afin d'encourager ces interactions, il est nécessaire **d'améliorer la visibilité des actions des différents acteurs de la solidarité internationale.** De la même manière, il serait intéressant **de disposer d'outils présentant les actions des fondations,** décrivant leurs secteurs d'intervention et les compétences des ressources humaines qu'elles peuvent mettre à disposition.

Le soutien aux OSC internationales doit être cohérent avec la sauvegarde des OSC locales qui peuvent subir les conséquences, notamment sur la pérennité de leurs personnels, de l'octroi de fonds des fondations ciblé sur des ONG internationales.

Par ailleurs, il faut songer à l'allègement des procédures de redevabilité pour les petites structures.

- **Les liens et dynamiques entre mécénat de compétences et volontariat**

L'engagement citoyen à l'échelle internationale prend une place croissante au sein des entreprises. Le mécénat de compétences est l'une des formes de cet engagement solidaire des entreprises. À de nombreuses reprises, les fondations d'entreprises françaises ont montré qu'elles étaient capables de mobiliser leurs professionnels qualifiés auprès de partenaires qui en ont exprimé le besoin.

Il est nécessaire de faire connaître les actions de mécénat de compétences pour accroître les synergies entre tous les acteurs de la solidarité internationale. Outre des rencontres entre les acteurs concernés, leur valorisation pourrait également se réaliser à travers une plateforme numérique permettant une meilleure connaissance des actions de mécénat de compétences à l'échelle internationale.

L'accompagnement des salariés tout au long du processus de volontariat, que ce soit dans la préparation au départ, durant la mission ou au retour du terrain revêt une importance particulière, notamment afin de prévenir des pratiques de type « volontourisme » et de garantir la sécurité des collaborateurs et collaboratrices. Pour ce faire, des relations de confiance doivent s'instaurer entre les associations d'accueil et les organismes d'envoi de volontaires. Elles ne peuvent se construire que sur un temps long dans le cadre d'un suivi commun des projets et une actualisation continue des besoins, en veillant à la non-substitution des compétences dans les pays d'accueil.

- **L'amélioration des interactions entre les fondations et les ONG de développement et le financement des actions en matière de droits humains**

Bien que les financements des fondations pour le développement à l'international restent relativement modestes, la flexibilité des fondations par rapport aux autres bailleurs est reconnue comme un avantage certain par les OSC : elles savent s'adapter aux changements rapides des contextes.

Pour les ONG qui bénéficient de leur soutien, les fondations jouent un rôle primordial en se portant co-financeurs de projets soutenus par les

bailleurs publics. Ces financements de fondations permettent **d'accroître la soutenabilité des projets financés et l'efficacité de l'action des ONG**.

Par ailleurs, même si ce type de financement est minoritaire, **les fondations financent les frais de structure des organisations**. Cette modalité de soutien est peu pratiquée par les autres bailleurs alors qu'elle est souvent essentielle pour beaucoup d'organisations, particulièrement les ONG nationales mais aussi celles dont les activités principales sont relatives aux droits humains ou à la formation. Il est cependant constaté que, contrairement aux ONG anglo-saxonnes, peu de fondations françaises financent les actions des OSC intervenant dans le domaine des droits humains, considérant souvent que ces questions, éminemment politiques, sortent de leurs cadres d'intervention.

Pour ces raisons, ONG et fondations doivent se connaître davantage pour que les modèles de soutien soient mieux adaptés aux besoins en financement pluriannuel et de fonctionnement. Les ONG pourront ainsi avoir une meilleure connaissance des attendus des fondations et renforcer les compétences permettant de répondre aux appels à projets proposés.

La question de la mesure d'impact des actions financées est un point important dans la relation entre ONG et fondations, les exigences des conseils d'administration des fondations pouvant être aussi fortes que celles des bailleurs institutionnels. Ces mesures peuvent être très lourdes et complexes à produire pour les OSC en général et pour celles intervenant sur les droits humains en particulier. De plus, la multiplication des indicateurs demandés, sans toujours être harmonisés, peut créer une surcharge pour les ONG. Cette surcharge se retrouve également au niveau des fondations qui doivent les analyser.

- **L'augmentation de la visibilité des fondations françaises dans les enceintes multilatérales**

La philanthropie est de plus en plus reconnue comme un acteur essentiel pour contribuer à l'Agenda 2030 et pour participer à la réalisation des ODD, que ce soit au niveau local ou au niveau international. Pourtant, peu de fondations françaises sont présentes dans le paysage multilatéral, notamment lors de grands événements internationaux.

Des études menées par l'OCDE révèlent que le faible montant de financements octroyés par les fondations françaises pour le développement à l'international limite leur impact et leur visibilité au niveau international. Il faut donc augmenter la part des financements des fondations consacrée au développement.

Si les fondations françaises sont sous-représentées sur la scène internationale, elles jouissent d'une bonne réputation du fait d'une approche spécialisée. Les fondations françaises ont un savoir-faire en coopération internationale et humanitaire reconnu, notamment en matière d'accès aux services essentiels, de droit des femmes, de santé et dans la compréhension des enjeux locaux (en Asie du Sud-Est et Afrique en particulier).

Cette spécialisation peut favoriser leur reconnaissance et leur légitimité dans les instances multilatérales. Elle peut aussi être optimisée à travers la participation à des collectifs de bailleurs dans les comités de pilotage.

Les fondations doivent s'organiser et coordonner leurs efforts à travers des initiatives communes dans les instances multilatérales. Elles doivent également participer collectivement à une collecte d'informations de la philanthropie sur le développement, et ce, quelle que soit leur taille ou capacité.

Différentes initiatives internationales portent l'écosystème philanthropique au sein des enceintes multilatérales. Elles peuvent être menées par des organisations internationales ou des réseaux indépendants. Les gouvernements ont également un rôle à jouer pour accompagner la visibilité internationale des fondations françaises et francophones.

Recommandations du groupe de travail

AXE 1. Renforcer les capacités d'actions des fondations, notamment lors des crises humanitaires

- Poursuivre la **construction d'un cadre de coordination** entre le CDCS et les fondations dans le cadre de la réponse aux crises.
- **En temps de crise et d'urgence, communiquer largement aux fondations un point d'entrée** unique pour coordonner des actions collectives pertinentes et efficaces, en lien avec des acteurs locaux référencés.
- **Poursuivre l'organisation de réunions opérationnelles** entre le CDCS, les fondations et les ONG pertinentes, afin de faciliter l'émergence de projets.

AXE 2. Créer des liens et des dynamiques entre mécénat de compétences et volontariat

- **Poursuivre le travail de promotion des dispositifs existants**, à travers la création de plusieurs espaces d'échanges entre les fondations, les organismes d'envoi de volontaires et plus largement, l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale.
- **Créer un espace numérique** pour faire se rencontrer les demandes et les offres de mécénat de compétences.
- **Assurer des formations et un accompagnement des volontaires** en amont et tout au long de la mission, basés sur les principes de non-substitution, de réciprocité et de prévention du volontourisme.
- **Encourager les relations de long terme entre les fondations et les partenaires associatifs** en développant les espaces de dialogue sur les sujets de solidarité internationale.

AXE 3. Améliorer les interactions entre les fondations et les ONG de développement et financer des actions en matière de droits humains

- **Engager une réflexion collective sur l'évolution des modalités de sélection**

des projets par les fondations ainsi que des critères de mesure d'impact des projets.

- **Favoriser l'interconnaissance entre les fondations et les OSC travaillant sur les droits humains** afin d'instaurer des relations de confiance.
- **Poursuivre les travaux visant la mise en œuvre de financements adaptés aux besoins spécifiques des OSC**, y compris ceux concernant les droits humains : **flexibilité, financement pluriannuel, prise en charge des frais de fonctionnement.**

AXE 4. Augmenter la visibilité des fondations françaises dans les enceintes multilatérales

- **Faciliter la collaboration entre les fondations françaises et les structures européennes et internationales** œuvrant dans le domaine du développement et de la solidarité internationale.
- Encourager les fondations à prendre part aux **conseils locaux de développement (CLD)** agissant dans les pays où ils existent, ce qui a d'ores et déjà été entamé dans le cadre du CFF, du CNDSI, etc.
- **Promouvoir des partenariats autour des ODD**, à l'instar du partenariat de Ouagadougou (cf. page 20).
- **Encourager la participation des fondations françaises à des réseaux internationaux et européens.** Ces réseaux peuvent faciliter le renforcement de capacités et le partage de bonnes pratiques.
- **Faciliter la présence des fondations françaises dans de grands événements internationaux.** Les pouvoirs publics et l'UE pourront faciliter la coopération des fondations dans une dynamique d'Équipe Europe, notamment dans le cadre de la stratégie Global Gateway.
- **Clarifier l'éligibilité des fondations à certains mécanismes de cofinancement.** Les fondations françaises pourront valoriser leur expertise technique par la participation à des collectifs de bailleurs, projets en co-financement, etc.

Présentation du groupe de travail

Le présent rapport constitue le résultat de plusieurs mois de réflexion et propose des pistes concrètes aux pouvoirs publics et aux acteurs de la société civile dont celles et ceux issus du secteur philanthropique, dans l'objectif **d'approfondir leurs coopérations**.

Les membres du groupe de travail ont échangé lors de quatre rencontres entre les mois de mai 2022 et janvier 2023, sur les thématiques suivantes :

- **le renforcement des capacités d'action des fondations, notamment lors des crises humanitaires ;**
- **les liens et dynamiques entre mécénat de compétences et volontariat ;**
- **l'amélioration des interactions entre les fondations et les ONG de développement et le financement des actions en matière de droits humains ;**
- **l'augmentation de la visibilité des fondations françaises dans les enceintes multilatérales.**

Au-delà de membres du CNDSI, les échanges organisés ont réuni des fondations, des organisations philanthropiques au sens large, des associations, des chercheurs, des représentants des pouvoirs publics ainsi que d'organisations internationales.

Le cadre juridique des fondations françaises

Dans la loi française⁴, la fondation est définie comme étant l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques et morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. En France, il existe huit statuts juridiques encadrant les fondations.

1) **Quatre statuts dits généralistes** : les fondations reconnues d'utilité publique (FRUP), les fonds de dotation (FDD), les fondations d'entreprise (FE) et les fondations sous égide (FSE).

2) **Quatre statuts sectoriels** : les fondations de coopération scientifique, les fondations universitaires, les fondations partenariales et les fondations hospitalières.

Ce rapport se focalisera sur l'apport **des fondations dites généralistes**.

À noter que le cadre juridique engendre certaines difficultés :

- **l'incertitude** quant à la **qualification des fondations en tant qu'OSC**, qui leur confère ou non un accès aux mécanismes de financement par des bailleurs de fonds ;
- la territorialité des dons et actions des fondations qui limite certains investissements dans des projets à l'international.

Très peu de données relatives aux activités internationales des organisations philanthropiques françaises sont disponibles. Seule l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie (CerPhi) proposent des statistiques sur le sujet. La Cartographie des fondations françaises agissant pour le développement international révèle que, parmi les 5 300 fondations et fonds de dotation répertoriées par la Fondation de France, 165 ont des activités de développement international⁵. Seuls 3,5 % des 277 millions d'euros alloués à la mise en œuvre de projets d'intérêt général par les fondations abritées par la Fondation de France étaient dédiés à la solidarité internationale⁶. Par ailleurs, la Fondation de France constate que l'intervention philanthropique est de plus en plus locale, près de 22 % des fondations créées depuis 2018 interviennent à l'international contre 62 % à l'échelle régionale.

⁴ Article 18 de la loi 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat.

⁵ [Cartographie des fondations françaises agissant en faveur du développement international](#), CerPhi (2019). cerphi.org

⁶ [Fondation de France \(2023\), Rapport d'activité 2022](#). fondationdefrance.org

Renforcer les capacités d'action des fondations, notamment lors des crises humanitaires

L'expertise des fondations est reconnue comme un **atout pour l'action humanitaire française**. Elles disposent de compétences précises, utiles au soutien technique et logistique lors de crises humanitaires. Elles apportent des savoir-faire professionnels dans divers secteurs, tels que l'énergie, l'eau et l'assainissement, le numérique, et les télécommunications ou la santé. Par ailleurs, elles connaissent le terrain et les parties prenantes grâce à l'implantation des entreprises dont elles dépendent dans le maillage économique du pays. Elles bénéficient ainsi de réseaux de contacts utiles, tels que les fournisseurs, entreprises et autorités publiques.

Le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) est un acteur de confiance bien identifié par les fondations. Il coordonne l'action humanitaire d'urgence de l'État pour venir en aide aux populations locales. Il mobilise l'ensemble des moyens logistiques, met à disposition du personnel et assure une mise en réseau avec les différents acteurs présents sur le terrain. Plusieurs fondations membres du groupe de travail ont bénéficié de sa mission de coordination pour nouer des partenariats avec des organisations de la société civile française et de pays éligibles à l'aide publique au développement en période de crise. La rapidité et la flexibilité de l'accès aux financements du CDCS facilitent par ailleurs le travail avec les fondations.

Cependant, les relations entre les fondations et le CDCS pourraient être davantage approfondies pour améliorer la coordination et la cohérence des interventions. Une action concertée des fondations, du MEAE et des acteurs associatifs français et locaux est en effet essentielle pour augmenter l'efficacité des actions. La construction d'un cadre de coordination entre le CDCS et les fondations constitue une piste à explorer afin de répondre à ces enjeux.

Le développement de projets collectifs liant fondations et ONG permet un partage de compétences, de connaissances, de savoir-faire et d'équipement. **Ce besoin de partage est d'autant plus nécessaire en temps de crise et en situation d'urgence, quand la solidarité doit s'organiser de façon rapide, agile et coordonnée.** Lorsque les fondations sont fortement sollicitées lors de crises aiguës pour mener des actions, **le manque de connaissance locale et de visibilité** mènent à des choix de soutien moins efficaces que s'ils avaient été menés de manière collective et en concertation avec des acteurs locaux identifiés.

Par ailleurs, **le soutien aux OSC internationales doit être cohérent avec la sauvegarde des OSC locales. En effet, il ne faut pas sous-estimer les externalités négatives** que peut avoir sur les organisations locales l'octroi de fonds des fondations ciblés sur des ONG internationales, telles que le départ de salariés de ces dernières pour rejoindre des ONG présentant des conditions plus favorables.

D'autre part, les procédures de redevabilité doivent être allégées pour les petites structures. Selon l'Institut français des relations internationales (IFRI), cela est particulièrement pertinent dans le cas des crises migratoires.

Exemples de partenariats du CDCS avec des fondations :

- La **Fondation CMA-CGM** a initié en 2020 un soutien logistique par le transport de matériel humanitaire au Liban lors de l'explosion du port de Beyrouth, mais aussi en Inde, en Tunisie et dans le cadre de l'invasion russe en Ukraine.
- La **Fondation Airbus** a fourni des images satellitaires lors de crises alimentaires pour cartographier des zones à risque auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La fondation a mis en œuvre une reconnaissance hélicoptérée de zones sinistrées par le cyclone Batsirai qui a frappé Madagascar en février 2022.
- En 2021, la **Fondation Décathlon** a fourni des vêtements et des masques à des personnes réfugiées en Birmanie⁷.
- La **Fondation Veolia** est depuis 1998 partenaire opérationnel du CDCS pour répondre aux urgences humanitaires dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH). La fondation est intervenue à plus de cinquante reprises aux côtés du CDCS, notamment depuis 2020 au Liban, au Pakistan, en Turquie et en Ukraine. Elle a en outre signé deux partenariats de cofinancement en 2021 et 2022 avec le CDCS pour des actions de stabilisation par l'accès à l'eau dans plusieurs pays du Sahel.

Afin d'encourager ces interactions, il est nécessaire **d'améliorer la visibilité des actions des différents acteurs de la solidarité internationale.**

Les fondations ont mis en avant lors des réunions du groupe de travail des difficultés à identifier et cibler les ONG françaises ou locales. Une cartographie des acteurs en présence sur le terrain devrait être construite afin de résoudre ce problème.

De la même manière, il serait intéressant **de disposer d'outils présentant les actions des fondations** décrivant leurs secteurs d'intervention et les compétences des ressources humaines qu'elles peuvent mettre à disposition. C'est également ce que recommande l'OCDE⁸ qui propose à la communauté du développement d'établir **une plateforme favorisant une plus grande transparence et un dialogue entre dirigeants nationaux d'une part et acteurs philanthropiques locaux et internationaux d'autre part.**

Le partage des données sur les activités et la géographie des dons philanthropiques permettrait de mieux exploiter les synergies avec les différents bailleurs de fonds. En effet, entre 2% et 3% des dons des fondations françaises sont investis dans les pays les plus démunis⁹. La philanthropie se déploie dans les pays à revenus intermédiaires et intermédiaires supérieurs, dans lesquels l'infrastructure des projets est déjà existante.

Le Centre français des fonds et fondations (CFF), qui regroupe des fondations et fonds de dotation sans distinction et dont la mission est d'aider à une meilleure connaissance du secteur philanthropique, pourrait remplir cette mission.

Recommandations

- **Poursuivre la construction d'un cadre de coordination entre le CDCS et les fondations dans le cadre de la réponse aux crises.**
- **En temps de crise et d'urgence, communiquer largement aux fondations un point d'entrée unique pour coordonner des actions collectives pertinentes et efficaces, en lien avec des acteurs locaux référencés.**
- **Poursuivre l'organisation de réunions opérationnelles entre le CDCS, les fondations et les ONG pertinentes, afin de faciliter l'émergence de projets.**
- **Cartographier et chiffrer les actions et les compétences métier des fondations pour disposer d'un portefeuille décrivant leurs secteurs d'intervention et les compétences des personnels qu'elles peuvent mettre à disposition. Faciliter l'identification des besoins spécifiques et des relais locaux de confiance.**

⁷ Centre de crise et de soutien (CDCS) - Rapport d'activité 2021. diplomatie.gouv.fr

⁸ Rapport « Private philanthropy for development – Second edition » - OECD – Décembre 2021

⁹ Rapport « Private philanthropy for development – Second edition » - OECD – Décembre 2021

Créer des liens et des dynamiques entre mécénat de compétences et volontariat

L'engagement citoyen à l'échelle internationale prend de plus en plus de place au sein des entreprises. Les actions solidaires de ces dernières peuvent prendre plusieurs formes, parmi lesquelles **le mécénat de compétences**. Celui-ci regroupe toutes les pratiques qui permettent aux entreprises de mettre des collaborateurs à disposition d'une structure d'intérêt général qui va mobiliser pendant un temps, généralement court (de quelques jours à quelques mois), leurs compétences ou leur force de travail au service d'une cause¹⁰.

Différents dispositifs permettent aux entreprises d'accompagner leurs collaborateurs dans des activités de solidarité, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale : le congé solidaire (Planète Urgence), le congé de solidarité internationale, ou encore le mécénat de compétences. De nombreuses organisations de la société civile, telles que les fondations ou les associations, prennent l'initiative d'accompagner les individus cherchant à mettre à disposition leurs compétences pour une cause sur leur temps de travail et en dehors de l'entreprise.

À de nombreuses reprises, **les fondations d'entreprises françaises ont montré qu'elles étaient capables de mobiliser leurs professionnels qualifiés auprès de partenaires** qui en ont exprimé le besoin. **La stratégie « Philanthropie et développement » du MEAE** a notamment rappelé le besoin d'évaluer les synergies d'action possibles, notamment sur le continent africain. Ainsi, les fondations françaises sont invitées à se rapprocher des ambassades dans les pays dans lesquels elles mènent leurs initiatives de mécénat de compétences.

Il est nécessaire de faire connaître les actions de mécénat de compétences pour accroître les synergies entre tous les acteurs de la solidarité internationale.

Le mécénat de compétences Veoliaforce

Un collaborateur du groupe Veolia part sur son temps de travail en mission pour le compte de la fondation Veolia. Préalablement formé à l'urgence humanitaire¹¹ et au maniement des équipements d'intervention conçus par la fondation, il peut être sur le terrain pendant plusieurs semaines ou apporter son expertise à distance.

La fondation coordonne et prend en charge la logistique et les frais de déplacement ; le volontaire continue à être rémunéré comme s'il officiait dans son emploi habituel.

La valorisation de l'expérience du volontariat et l'inclusion de l'engagement citoyen à l'international dans les parcours professionnels

sont également des objectifs fixés par le MEAE dans sa stratégie « Société civile et engagement citoyen » (2023-2027).

À cette fin, le MEAE a organisé, le 31 mai 2023, un temps de rencontre intitulé « Comment accompagner vos collaborateurs et collaboratrices à s'engager à l'international ? » entre les représentants d'entreprises, d'associations et d'institutions pour échanger sur les apports et les impacts du Volontariat d'échanges et de compétences (VEC).

Ce type de rencontres **favorise la promotion des pratiques de mécénat de compétences** qui sont insuffisamment connues et reconnues. Elles permettent également de former des espaces d'échanges de bonnes pratiques.

Ce travail de promotion des dispositifs existants doit être poursuivi aussi bien par les pouvoirs publics que par l'ensemble des acteurs de la société civile.

Les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA), dont les instances sont composées d'associations de solidarité internationale et de plus en plus d'entreprises, sont amenés à être des acteurs importants de promotion de ces pratiques.

¹⁰ Secrétariat d'État chargé de l'économie sociale, solidaire et responsable. [Guide pratique du mécénat de compétences \(novembre 2021\)](#), economie.gouv.fr

¹¹ [Des volontaires Veoliaforce formés à l'urgence humanitaire](#), fondation.veolia.com

Cette valorisation pourrait également se réaliser à travers un espace numérique permettant une meilleure connaissance des actions de mécénat de compétences à l'échelle internationale.

En sa qualité de plateforme du **Volontariat international d'échanges et de solidarité (VIES), France Volontaires** pourrait intégrer le mécénat de compétences de solidarité internationale afin de créer un espace de rencontre entre les demandes et les offres de mécénat de compétences, que ce soit du Nord vers le Sud, du Sud vers le Nord ou du Sud vers le Sud.

L'accompagnement **des salariés tout au long du processus de volontariat**, que ce soit dans la préparation au départ, durant la mission ou au retour du terrain revêt une importance particulière afin de prévenir des pratiques en lien avec le « volontourisme » et de garantir la sécurité des collaborateurs et collaboratrices.

Pour ce faire, des relations de confiance doivent s'instaurer entre les associations d'accueil et les organismes d'envoi de volontaires.

Ces relations de confiance se construisent sur le long terme avec un suivi des projets et une actualisation des besoins dans le respect du principe de non-substitution dans les pays d'accueil.

Recommandations

- **Poursuivre le travail de promotion des dispositifs existants, à travers la création de plusieurs espaces d'échanges entre les fondations, les organismes d'envoi de volontaires et plus largement, l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale.**
- **Créer un espace numérique pour faire se rencontrer les demandes et les offres de mécénat de compétences.**
- **Assurer des formations et un accompagnement des volontaires en amont et tout au long de la mission, basés sur les principes de non-substitution, de réciprocité et de prévention du volontourisme.**
- **Encourager les relations de long terme entre les fondations et les partenaires associatifs, en développant les espaces de dialogue sur les sujets de solidarité internationale.**

Améliorer les interactions entre les fondations et les ONG de développement et financer des actions en matière de droits humains

Selon l'étude sur le modèle socio-économique des associations de solidarité internationale (ASI) publiée par Coordination Sud en 2022¹², la part de leurs financements issue des fondations reste modeste bien qu'en croissance. Si entre 2016 et 2020, les ressources des ONG françaises provenant des fondations représentent moins de 10% des ressources d'origine privée, la générosité du public arrive largement en tête. Elles sont néanmoins en forte augmentation sur cette même période (+57%). **Les 90 OSC interrogées dans le cadre de l'étude ont reçu un financement total de 100 millions d'euros des fondations sur une période de cinq ans.**

Ces financements sont destinés pour près de 60% à la thématique « urgence » et pour près de 40% à la thématique « développement ». Ces financements demeurent cependant modestes en volume par projet financé (quelques dizaines de milliers d'euros). On observe cependant l'émergence de programmes pluriannuels de financements permettant de pérenniser les actions.

La flexibilité des fondations par rapport aux autres bailleurs est reconnue comme un avantage par les OSC : elles savent s'adapter aux changements rapides des contextes, particulièrement en situation d'urgence.

Bien que ce type de financement reste minoritaire, **les fondations financent les frais de structure des organisations** (fonds non dédiés). Cette modalité de soutien est peu pratiquée par les autres bailleurs alors qu'elle est souvent essentielle pour beaucoup d'organisations, particulièrement celles dont les activités principales sont relatives aux droits humains ou à la formation.

Pour les ONG qui bénéficient de leur soutien, **les fondations jouent un rôle primordial en se portant co-financeurs de projets** soutenus par les bailleurs publics. Ces financements de fondations permettent d'accroître la soutenabilité des projets financés et l'efficacité de l'action des ONG. Les ONG de développement et de défense des droits humains sont particulièrement concernées par cette question, du fait de leurs besoins spécifiques en lien avec leurs activités de recherche sur le terrain et de production de savoirs qui demandent des financements de long terme. Il est cependant constaté par la Fédération internationale des droits humains (FIDH) que contrairement aux ONG anglo-saxonnes (Open Society, Hope Foundation, Sigrid Rausing Trust par exemple), peu de fondations françaises financent les actions des OSC intervenant dans le domaine des droits humains, considérant souvent que ces questions sont éminemment politiques et sortent de leurs cadres d'intervention.

Pour ces raisons, **ONG et fondations doivent mieux se connaître pour que les modèles de financement soient mieux adaptés** aux besoins en financement pluriannuel et en frais de fonctionnement.

¹² Étude : [les modèles socio-économiques des associations de solidarité internationale \(asi\) françaises \(2016-2020\)](https://www.coordinationsud.org/fr/les-modèles-socio-économiques-des-associations-de-solidarité-internationale-asi-françaises-2016-2020). [coordinationsud.org](https://www.coordinationsud.org)

Partenariats avec les fondations – exemple du GERES

Les partenaires

Fondations de cause ou familiale:

Abbé Pierre, Prince Albert 2 de Monaco, FLMH

Fondations / Fonds de dotation d'entreprise:

Enerlis, Nexans, Engie, Air Liquide, Festival de Cannes, Cap O Vert, Legallais

Fonds de dotation:

Synergie Solaire, Itancia, Petites Pierres, Juste Cause

> France, Belgique, Luxembourg, Suisse, Maroc.

Nos chiffres

- ❖ Entre 10 et 20% du budget annuel
- ❖ Coût recherche fonds : 2,5%
- ❖ Environ 20 partenaires actifs / an
- ❖ Conventions pluriannuelles
- ❖ Montant moyen des dons : 40K€/an
- ❖ Parcours de partenariats
 - AAP / Nouveau + renouvellement
 - Gré à Gré / Renouvellement
 - Sollicitation ponctuelle / Nouveau
 - Mobilisation expertise / Historique

Notre fonctionnement

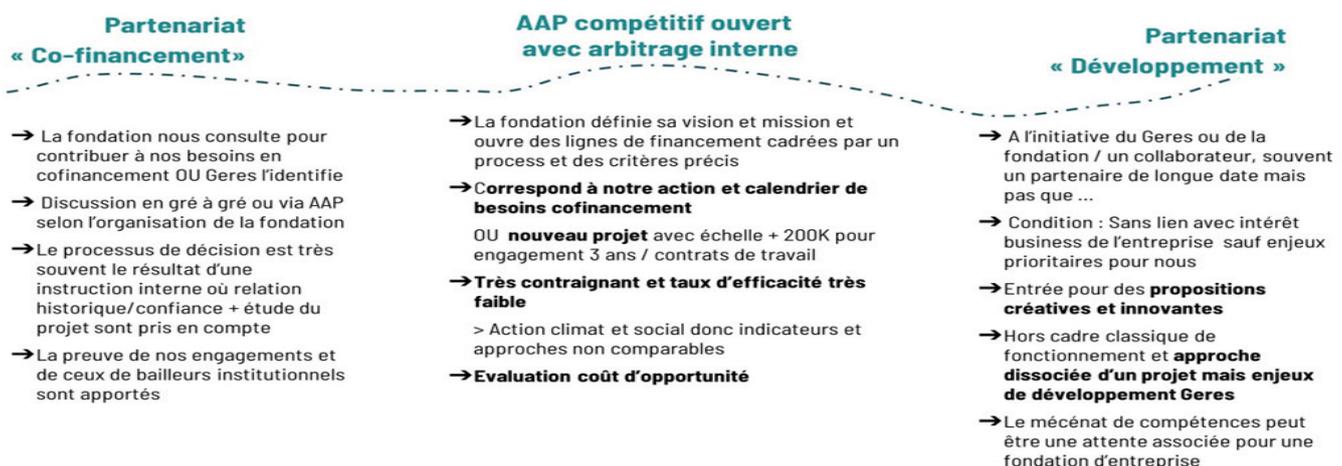
- ❖ Mécénat financier (95%)
- ❖ Mécénat en nature (ponctuel)
- ❖ Mécénat de compétences (en développement)

Cette connaissance est d'autant plus importante que les financements des fondations sont accessibles **via des appels à projets qui demeurent difficiles à remporter sans un niveau suffisant de connaissance** des attendus des fondations d'une part, et des compétences des ONG d'autre part. **Bien souvent, la problématique centrale pour les fondations est de trouver les bons interlocuteurs**, notamment dans un contexte où les transferts de fonds sont très encadrés. Afin de favoriser les espaces d'échanges de connaissances et de bonnes pratiques entre ONG et fondations, le Centre français des fonds et des fondations (CFF) a constitué un Cercle « Action internationale » et a créé un annuaire des fondations pour faciliter l'identification et la prise de contact entre les bailleurs et les porteurs de projets.

Ce type d'espace doit davantage être soutenu et se développer.

L'Agence française de développement (AFD) a lancé en 2023 une initiative de mobilisation partenariale dédiée aux fondations, contribuant à les encourager à investir dans les pays prioritaires de l'APD française. Cette démarche pilote est un très bon signal pour encourager la coopération entre l'AFD et les fondations. Son enveloppe est cependant relativement faible (2,4 millions d'euros) et gagnerait à être augmentée.

Au niveau européen, outre Philea (*Philantropy Europe Association*), le *Network of European Foundations* est un regroupement de fondations qui permet de créer des partenariats entre bailleurs de fonds afin de soutenir fondations des projets communs.



Par ailleurs, **la réponse à ces appels à projets représente un coût significatif pour les organisations**, notamment du fait de la constitution de dossiers qui peut s'avérer complexes et le plus souvent différents d'une fondation à l'autre. La recherche de modèles conjoints, entre fondations, de dossiers d'appels à subvention est souhaitable pour réduire les coûts.

La question de la mesure d'impact des actions financées est un point important dans la relation entre ONG et fondations. Les exigences demeurent fortes au niveau des bailleurs institutionnels mais aussi au sein des conseils d'administration des fondations. Ces mesures peuvent être très lourdes et complexes à produire pour les OSC en général et pour celles intervenant sur les droits humains en particulier. De plus, la multiplication des indicateurs demandés, sans toujours être harmonisés, peut créer une surcharge de travail pour les ONG. Cette surcharge s'expérimente également au niveau des fondations.

Recommandations

- **Engager une réflexion collective sur l'évolution des modalités de sélection des projets par les fondations ainsi que des critères de mesure d'impact des projets.**
- **Favoriser l'interconnaissance entre les fondations et les OSC travaillant sur les droits humains, afin d'instaurer des relations de confiance.**
- **Poursuivre les travaux visant la mise en œuvre de financements adaptés aux besoins spécifiques des OSC, y compris ceux concernant les droits humains : flexibilité, financement pluriannuel, prise en charge des frais de fonctionnement.**

Augmenter la visibilité des fondations françaises dans les enceintes multilatérales

La philanthropie est de plus en plus reconnue comme un acteur essentiel pour contribuer à l'Agenda 2030 et pour participer à la réalisation des ODD, que ce soit au niveau local ou au niveau international. Pourtant, peu de fondations françaises sont présentes dans le paysage multilatéral, notamment lors de grands événements internationaux. Le nombre réduit de fondations françaises membres du Réseau de fondations œuvrant pour le développement (NetFWD) de l'OCDE atteste de leur faible présence dans les instances multilatérales.

Augmenter la part des financements des fondations françaises pour le développement

Des études menées par l'OCDE révèlent que le faible montant de financements octroyés par les fondations françaises pour le développement limite leur impact et leur visibilité au niveau international.

De 2016 à 2019¹³, les fondations européennes ont fourni 9,4 milliards de dollars pour le développement (22% de tous les financements philanthropiques pour la période). La France se classe au 6^e rang européen en matière de financement de la philanthropie pour le développement. Les cinq fondations françaises les plus importantes ne représentent que 2% des financements européens et la Fondation Grameen Crédit-Agricole, qui représente la moitié des financements français, n'est que le 12^e plus grand donateur en Europe. Cette dernière n'est néanmoins pas représentative du secteur des fondations car il s'agit d'un fonds avec un système de prêt (microfinance) et d'investissement.

Le régime fiscal français, moins incitatif que d'autres, ainsi que la culture de la philanthropie « individuelle » dans certains pays tels que les États-Unis, peuvent expliquer l'émergence de structures autonomes dédiées au financement de projets.

Mettre en valeur l'expertise des fondations françaises

Les fondations françaises sont sous-représentées sur la scène internationale, mais jouissent d'une bonne réputation du fait d'une approche spécialisée. Les fondations françaises ont un savoir-faire reconnu en coopération internationale et humanitaire reconnu, notamment en matière d'accès aux services essentiels (eau et assainissement, énergie, télécoms et services numériques), de droit des femmes, de santé et dans la compréhension des enjeux locaux (en Asie du Sud-est et Afrique en particulier).

Cette spécialisation peut favoriser leur reconnaissance et leur légitimité dans les instances multilatérales. Elle peut aussi être optimisée à travers la participation à des collectifs de bailleurs (*pool funds*), dans les comités de pilotage, à l'image des fondations Bill et Melinda Gates ou Scott R. MacKenzie.

Coordonner les efforts autour d'initiatives communes

Les fondations doivent s'organiser et coordonner leurs efforts via des initiatives communes dans les instances multilatérales. Elles doivent également participer à une collecte d'informations de la philanthropie sur le développement, et ce, quelle que soit leur taille ou capacité. Les gouvernements ont également un rôle à jouer pour accompagner la visibilité internationale des fondations françaises et francophones.

Différentes initiatives internationales portent l'écosystème philanthropique au sein des enceintes multilatérales.

Le partenariat de Ouagadougou

Le partenariat de Ouagadougou a été lancé lors de la Conférence régionale sur la population, le développement et la planification familiale organisée à Ouagadougou (Burkina Faso) en février 2011 par les neuf gouvernements des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest, en collaboration avec des partenaires financiers et techniques - Agence américaine pour le développement international (USAID), AFD, Fondation Bill & Melinda Gates, Fondation William et Flora Hewlett, ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Organisation ouest africaine de la santé (OOAS), *Children's Investment Fund Foundation* (CIFF), *Department for International Development* (DFID).

Son but était d'accélérer les progrès de l'utilisation des services de planification familiale au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Sénégal et au Togo.

Il repose sur deux principes :

- > **Une meilleure coordination des bailleurs de fonds** pour maximiser le soutien aux pays.
- > **La coopération nationale et régionale** pour répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

Le partenariat de Ouagadougou a atteint et dépassé ses objectifs en enregistrant plus de 3,8 millions d'utilisatrices additionnelles de méthodes modernes de planification familiale dans les neuf pays membres, en 2020.

Elles peuvent être menées par des organisations internationales à l'image de NetFWD ou des réseaux indépendants tel que *l'international Education Funders Group* (IEFG) ou encore le *Worldwide Initiatives for Grantmaker Support* (WINGS) qui portent la voix de leurs membres dans différentes instances. Ce dernier reçoit notamment le soutien des services de la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne (DG INTPA), afin qu'il promeuve un environnement favorable à la philanthropie et agisse pour le renforcement de capacités.

La collaboration des fondations françaises avec les institutions européennes demeure difficile en raison, d'une part, de l'absence d'harmonisation du statut juridique des fondations et, d'autre part, d'une législation restrictive en matière de partenariats pouvant être noués par les DG INTPA (développement) et ECHO (assistance humanitaire).

En France, le CFF a déjà mis en œuvre différentes initiatives pour porter une démarche commune avec les fondations (*Philanthropy for Ukraine*, Coalition française de fondations pour le climat, Europe de la Santé).

Ces initiatives porteuses doivent être soutenues par les pouvoirs publics. Ces dispositifs sont néanmoins restreints aux membres actifs du CFF et d'ampleur limitée au regard du paysage des fondations en France.

Recommandations

- **Faciliter la collaboration entre les fondations françaises et les structures européennes et internationales œuvrant dans le domaine du développement et de la solidarité internationale.**
- **Encourager les fondations à prendre part aux conseils locaux de développement (CLD) agissant dans les pays où ils existent, ce qui a d'ores et déjà été entamé dans le cadre du CFF, du CNDSI, etc.**
- **Promouvoir des partenariats autour des ODD, à l'instar du partenariat de Ouagadougou.**
- **Encourager la participation des fondations françaises à des réseaux internationaux et européens. Ces réseaux peuvent faciliter le renforcement de capacités et le partage de bonnes pratiques. Les fondations pourront s'organiser et coordonner leurs efforts par des actions et déclarations communes dans les instances multilatérales. Les acteurs philanthropiques pourront investir les intermédiaires et réseaux, prenant position sur des débats visibles, afin d'augmenter leur influence.**
- **Faciliter la présence des fondations françaises dans de grands événements internationaux. Les pouvoirs publics et l'UE pourront faciliter la coopération des fondations dans une dynamique d'Équipe Europe, notamment dans le cadre de la stratégie Global Gateway.**
- **Clarifier l'éligibilité des fondations à certains mécanismes de co-financement. Les fondations françaises pourront valoriser leur expertise technique par la participation à des collectifs de bailleurs, projets en co-financement, etc.**

Annexes

Liste des acronymes

AFD : Agence française de développement

APD : Aide publique au développement

ASI : Associations de solidarité internationale

CDCS : Centre de Crise et de Soutien

CFF : Centre Français des Fonds et fondations

CICID : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

CIFF : Children's investment Fund Foundation

CLD : Conseils locaux de développement

CNDSI : Conseil national du développement et de la solidarité internationale

DFID : Department for International Development

DG INTPA : Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne

ECHO : Office humanitaire de la Communauté européenne

FDD : Fonds de dotation

FE : Fondations d'entreprise

FRUP : Fondations reconnues d'utilité publique

FSE : Fondations sous égide

IEFG : International Education Funders Group

IFRI : Institut français des relations internationales

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

ODD : Objectifs de développement durable

OSC : Organisations de la société civile

ONG : Organisations non gouvernementales

OOAS : Organisation ouest africaine de la santé

RRMA : Réseaux régionaux multi-acteurs

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la population

USAID : Agence américaine pour le développement international

VEC : Volontariat d'échanges et de compétences

VIES : Volontariat international d'échanges et de solidarité

WINGS : Worldwide Initiatives for Grantmaker Support

Liste des intervenants lors des séances de travail

- **Gaëlle Decouvoux**, chargée des partenariats privés, Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR France)
- **Matthieu Tardis**, Institut français des relations internationales (IFRI)
- **David Poinard**, délégué général adjoint de la Fondation Veolia, Président du Groupe Wash, crises, et fragilités du Partenariat français pour l'eau
- **Thierry Vandevelde**, délégué général, Fondation Veolia
- **Patrick Jabre**, directeur général de l'Ordre de Malte Liban
- **Hasna Oujamaa**, responsable mécénat et relations partenaires, GERES
- **Béatrice Garrette**, directrice générale de la Fondation Pierre Fabre, membre du collège Fondations du CNDSI
- **Patricia Djosemu**, présidente déléguée, Women of Africa
- **Eléonore Morel**, directrice générale de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)
- **Gaëlle Kergraisse**, responsable Fondations et Programmes - Solidarités Internationales et Urgences, Fondation de France
- **Julien No Mura**, chef de projet développement des partenariats privés, Action Education (AE)
- **Francis Charhon**, Centre Français des Fonds et Fondations (CFF)
- **Issa Kamissoko**, Association pour un développement durable au Mali
- **Philippe Lukanu Ngwala**, Soins de santé primaires en milieu rural (SANRU), République Démocratique du Congo
- **Hawa Diallo**, déléguée générale de la fondation Orange au Mali
- **Cissé Assitan Traoré**, présidente de la Fondation Soumaila Cissé pour l'espoir et l'excellence
- **Marianne Eshet**, présidente, Alliance pour le mécénat de compétences
- **Françoise Nepveu**, conseiller scientifique, fondation Pierre Fabre
- **Benoit Miribel**, ancien président du Centre Français des Fonds et Fondations
- **Benedicte Wallez**, responsable Partenariats, fondation Veolia
- **Annie Evrard**, Centre des opérations humanitaires et de stabilisation, CDCS, MEAE

Ce rapport est le résultat des réflexions du groupe de travail sur les fondations mis en place au sein du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), sous la-coprésidence de Françoise Cosson, déléguée générale de la Fondation Orange et directrice du mécénat et de la solidarité du Groupe Orange et Marie-Jo Demante, IRAM-Groupe Initiatives.

Les travaux se sont conclus par une série de recommandations articulées autour de quatre axes visant à approfondir la coopération entre pouvoirs publics, organisations de la société civile et fondations en renforçant leur capacité d'action, en créant des liens avec les dispositifs de volontariat et des alliances de travail avec les organisations de la société civile afin de renforcer leur visibilité au sein des instances internationales.

Le CNDSI est l'instance de concertation privilégiée entre les acteurs non-étatiques et l'État français sur les questions liées à la politique de développement et de coopération internationale de la France. Il contribue aux réflexions sur la construction et la mise en œuvre des objectifs, des orientations et des moyens de la politique française de développement.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères remercie les co-présidentes pour le travail fourni lors de ce groupe de travail, ayant abouti à la rédaction du présent rapport. Les recommandations du groupe de travail, validées par le bureau du CNDSI, n'engagent pas l'administration.

**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**
Direction générale de la mondialisation
**Délégation pour les collectivités territoriales
et la société civile**

27, rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15